



A

Récupération, utilisation et vente du machefer produit  
par la S.N.C.F.

Note Générale Approv. n°20 - A<sup>20</sup>

26. 1.42



Paris, le 26 janvier 1942.

## **RÉCUPÉRATION, UTILISATION ET VENTE DU MACHEFER PRODUIT PAR LA S. N. C. F.**

La présente Note Générale a pour but de préciser les conditions dans lesquelles doit être effectuées la récupération, l'utilisation et la vente du mâchefer produit par la S.N.C.F.

Quant au fraaisil, dont la vente est confiée au Service A, c'est le Service T qui assure sa récupération et son utilisation.

### **I — RÉCUPÉRATION.**

Le ramassage du mâchefer est effectué, en principe, par les soins du Service M.T. dans les dépôts, ateliers, remises et installations de toutes sortes dépendant de ce service.

Il est effectué par les soins du Service V.B. dans les autres installations : gares, triages, voies de service...

### **II — UTILISATION.**

Le mâchefer disponible est mis à la disposition du Service V.B. qui l'emploie pour de nombreux usages tels que notamment :

- assainissements de plateformes,
- établissement et rechargement de remblais,
- confection de pistes cyclables,
- entretien de pistes, chemins, cours, trottoirs,
- exécution de travaux en béton,
- ballastage de voies de garage,
- consolidation de talus.

Etant donné la pénurie actuelle de wagons, l'utilisation du mâchefer doit momentanément avoir lieu dans un aussi faible rayon que possible.

### **III — VENTES.**

Le mâchefer non utilisé par les services de la S.N.C.F. est vendu à des tiers.

Les ventes sont en général effectuées localement, de gré à gré, par les arrondissements V.B.

Le prix correspond à la tonne chargée sur wagon.

Des prix spéciaux, réduits, peuvent être consentis sur demande, le cas échéant, aux agents, aux services publics, ainsi qu'aux œuvres sociales.

Par ailleurs, la vente de gré à gré n'exclut pas la recherche de marchés de durée pour une zone plus ou moins étendue si les marchés s'avèrent avantageux.

Dans ce cas, ces marchés, ou les renouvellements de ces marchés en cours, seront traités par le Service des Approvisionnements, Commandes et Marchés, en accord avec le Service Central des Installations Fixes, à qui les Régions adresseront tous renseignements utiles.

*Le Directeur Général,*  
**R. LE BESNERAIS.**